Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260119-DELIB_2026_04-DE

DEPARTEMENT

DES COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRONDISSEMENT

DE LANNION

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 14
Date de la convocation : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier 2026

Séance ordinaire du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : MM. DELISLE H., BOULANGER J.F., GLORION M., NICOLAS M., IGIGABEL S., VOLLAND A., JEZEQUEL B., BONNIEC L.

Absents : RIVOALLAN S., GAREL A., TOURETTE J., KERBOEUF S., BELLEC D., BELLEC C.

Mme NICOLAS Marine est nommée **Secrétaire de Séance**

Délibération portant délégation de signature du Maire à un Adjoint pour la signature d'un bail commercial

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération en date du 21 octobre 2025, l'autorisant à signer le nouveau bail commercial du salon de coiffure au bénéfice du nouveau locataire.

Considérant que la signature dudit bail doit intervenir devant notaire,

M. le Maire indique que, n'étant pas disponible à la date fixée, pour la signature de l'acte, par Maître LE GALLOU Géraldine, Notaire à Tréguier, il est nécessaire de déléguer cette signature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **DECIDE** de donner délégation à **M. BOULANGER Jean-François**, Adjoint au Maire, afin de signer le bail de location commercial du local communal destiné à l'exploitation d'un salon de coiffure, ainsi que l'acte authentique correspondant chez le notaire et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

La présente délégation est accordée exclusivement pour cette signature et prendra effet à compter de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

MAIRIE DE LANGOAT

La secrétaire de séance
M. NICOLAS